

Civils de la Défense

Plateforme de recrutement de personnel civil
contractuel du ministère des Armées

médecin de prévention F/H

Arcueil, Île-de-France, France

Type de contrat	Prise de fonction souhaitée	Niveau d'études
CDI	01/07/2019	Doctorat en études spécialisées
Domaine professionnel	Niveau d'expérience	Rémunération
SANTE	-	5260€ à 7100€ mensuel net 77375€ à 103970€ annuel brut (selon expérience)
Avantages liés au poste	Contraintes particulières d'exercice	Télétravail
-	-	Non

Descriptif de l'organisation

Descriptif des missions

En qualité de Médecin de prévention de la 6° antenne de médecine de prévention d'Arcueil, vous serez chargé du suivi du personnel civil du ministère affecté dans les organismes rattachés. Vous déterminerez l'aptitude des agents à leur poste de travail, surveillerez leur état de santé et participerez au dépistage des maladies professionnelles.

En situation de responsable hiérarchique vous encadrerez le personnel infirmier dans le cadre de la délégation d'activité (entretiens infirmiers en santé au travail,...) et le personnel administratif de l'antenne.

Vous exercerez en relation avec l'inspection du travail dans les armées, ainsi que les chargés de prévention. Vous serez le conseiller du commandement, des personnels et de leurs représentants dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail et de la mise en place des soins aux blessés.

Enfin, vous serez en charge de la tenue des documents médico-administratifs et de la rédaction du rapport annuel d'activité de l'antenne.

Profil recherché

Vous devez obligatoirement détenir un CES ou DES de médecine du travail ou un diplôme équivalent. Aucune durée minimum d'expérience professionnelle n'est exigée.

Vos compétences en ergonomie et épidémiologie pourront être sollicitées dans le cadre d'études et d'enquêtes.

Une connaissance du milieu militaire n'est pas indispensable, le candidat doit cependant être en mesure de travailler en équipe civilo-militaire.

La connaissance des outils informatiques médicaux sera appréciée

Process de recrutement

- Si votre candidature est présélectionnée, vous serez contacté par téléphone pour apprécier vos attentes et motivations.
- Si vous êtes sélectionné après cette première étape, vous serez reçu en entretien par l'employeur et éventuellement le service des ressources humaines.
- Vous serez à l'issue de cet entretien informé par l'employeur des suites données à votre candidature.